



du 6 JUILLET 2018

COMPTE RENDU

ORDRE DU JOUR :

- 1. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CTSA DU 28 MARS 2018**
- 2. INFORMATION SUR LE TELETRAVAIL**
- 3. INFORMATION SUR LE PROJET DE REGROUPEMENT DES SERVICES**
- 4. QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur Bohn, Secrétaire Général d'Académie, préside la séance.
Vérification du quorum, qui est atteint.
Secrétaire adjointe de séance : Madame Gilberte Patinec.

1. APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CTSA DU 28 MARS 2018 :

Pas de remarque, le PV du CTSA du 28/03/2018 est approuvé à l'unanimité.

Le débat s'engage autour d'un sujet qui n'était pas à l'ordre du jour mais qui fait suite aux déclarations préliminaires des OS, dont celle du SNPTES, accompagnée de la motion votée à notre dernier congrès. L'inquiétude des personnels est grande quant aux mobilités, notamment fonctionnelles, qui seront induites inévitablement par les mutualisations de services éventuelles.

Monsieur Bohn, Secrétaire général se veut rassurant. Il indique qu'un rapport n'engage que ses auteurs et déclare comprendre, ainsi que la rectrice d'académie, le caractère légitime des inquiétudes des personnels.

Il s'engage à fournir une communication aux personnels et à organiser des réunions d'information sur ce sujet.

Même si on nous promet qu'il n'y aura pas de mobilités géographiques forcées, nous rappelons que les mobilités fonctionnelles peuvent induire tout autant de risques psycho-sociaux si elles ne sont pas accompagnées de réelles mesures d'accompagnement et de formation des personnels.



du 6 JUILLET 2018

COMPTE RENDU

2. INFORMATION SUR LE TELETRAVAIL :

Le SNPTES, tout en rappelant les risques de RPS potentiels et le droit à la déconnexion, n'a eu de cesse de mettre ce sujet sur la table à chaque CTSA depuis la parution du guide sur le télétravail, car les expériences menées dans d'autres ministères ou services (comme l'administration centrale) ont recueilli une satisfaction globale aussi bien des collègues que des gestionnaires.

A Nancy-Metz, nous y voilà : les modalités de mise en œuvre du télétravail ont été définies en application de la circulaire tant attendue du 6 avril 2018.

- Toutes les missions ne sont pas éligibles au télétravail
- Des télécentres sont créés dans les 4 D.S.D.E.N

Pour cette année les demandes seront examinées au fil de l'eau, puis des campagnes de demande de télétravail seront programmées dès la rentrée 2019.

3. INFORMATION SUR LE PROJET DE REGROUPEMENT DES SERVICES :

Depuis ce CTSA, une lettre d'information sur l'avancement des travaux a été diffusée sur le PIAL :

https://pial.ac-nancy-metz.fr/regroupement-de-services-108843.kjsp?RH=PIA&RF=REGROUPEMENT_SERVICE

Pour le moment nous en sommes à la phase des travaux.

Des commissions seront réunies pour l'aménagement intérieur, les transports etc ... où de nombreux sujets seront à discuter!